Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Compte-rendu des actes pris par le bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT
N°CC2023-352

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**77**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**87**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2023, le 18 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé : reçu et publié
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Perveńche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :
M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Il a été exposé que,

Par délibérations n°2020-067 et 2020-068 en date du 23 juillet 2020, modifiées par délibérations n°2021-75 et 2021-75B, le conseil communautaire a délégué au bureau communautaire et au Président une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations :

Pôle	Objet	Numéro de décision
Services à la population	Conclusion d'une convention relative à l'organisation d'une prestation musicale organisée par le Conservatoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 30 septembre 2023 pour l'Association Musique Église et pour un montant de 250 €	D2023-145
Services à la population	Conclusion d'une convention pour un partenariat entre la médiathèque de la commune d'Ézy-sur-Eure et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à destination des enfants du Multi-Accueil Abel Lefèvre et relatif à l'organisation de séances de lecture et à des prêts de documents réalisés à titre gratuit, jusqu'au 15 septembre 2024, et ce, de manière renouvelable.	D2023-184
Ressources	Conclusion du marché n°2023/59 relatif relatif à une étude du mode de gestion à maîtrise publique du service public de production et de distribution d'eau potable et assistance dans la mise en œuvre du mode de gestion retenu – Secteur nord au groupement COGITE SAS (mandataire) / TENEO AVOCATS (cotraitant) pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 146 960 € HT et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de commandes de 50 000,00 € HT et pour une durée de 4 ans maximum	D2023-191
Ressources	Conclusion avenant n°1 au marché n° 2023/30 : Deux révisions « dites allégées » et une modification du PLU de la commune de Vernouillet ayant pour objet d'acter des modifications des prestations de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 entrainant une moins-value de 7 000,00 € HT, sur la partie globale et forfaitaire du marché, concernant la tranche ferme et la tranche optionnelle n°1, soit une diminution de - 20,70 %, par rapport au montant initial de cette partie portant le montant de la partie conclue à prix global et forfaitaire du marché à 27 875 HT € HT.	D2023-197
Services à la population	Conclusion d'une convention de partenariat entre la médiathèque de l'Odyssée et le centre d'Art contemporain l'ArTsenal afin qu'une séance du Mois du Film documentaire soit programmée conjointement	D2023-198
Cabinet	Attribution d'une subvention du Cabinet à l'association Cherisy d'un montant de 1200 € TTC dans le cadre du festival Cherisy Manga	D2023-201
Cabinet	Attribution d'une subvention du Cabinet d'un montant de 500 € à l'association Aim'e la danse by Marion Stepho	D2023-202

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Pôle	Objet	Numéro de décision
Technique	Approbation des plans de financement et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les études relatives au diagnostic sur le réseau d'assainissement existant, aux travaux de création d'une nouvelle station d'épuration et de réhabilitation éventuelle des réseaux sur la commune d'Ardelles pour un montant de 33 758 € s'agissant de la tranche ferme (réhabilitation de la STEP) et un montant de 10 597 € s'agissant de la tranche optionnelle (travaux éventuels sur le réseau)	D2023-203
Développement et Aménagement du Territoire	Conclusion d'une convention de servitude pour le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 290 mètres aux fins de l'installation d'une ligne électrique sur les parcelles cadastrées CH 614, 763, 764 et 687 situées sur la commune de Dreux, avec la société GEDIA, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de la commune de Dreux, à titre gratuit pour la durée des ouvrages.	D2023-205
Services à la population	Conclusion d'une convention de mise à disposition de l'auditorium de l'Odyssée le samedi 25 novembre 2023 de 17h30 à 20h30 avec l'Association Chorale UDTL, pour un montant de 260€ TTC (correspondant au tarif applicable pour une durée de 3 heures).	D2023-206
Développement et Aménagement du Territoire	Conclusion d'un contrat de garantie "Aquapac" sur les forages géothermiques site de la Radio d'un montant maximal de la garantie de 55 000 € HT pour une cotisation s'élevant à 2 750 € et une durée de 6 mois pour la garantie recherche et 10 ans pour la garantie de pérennité	D2023-207
Services à la population	Reversement des recettes de la soirée Movember, organisée le 30 novembre par AgglOcéane Vernouillet, à l'association Movember Europe, sise 52-54 Rosebery Ave, London, EC1R 4RP	D2023-210

Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations :

Bureau communautaire du 4 décembre 2023 :

Pôle	Objet	Numéro de la délibération
Ressources	Approbation et autorisation de signature des marchés n°2023/48 et n°2023/50 relatif aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs communs du Parc d'entreprises La Radio à Dreux Lot n°1 : Démolition avec la société ALAIN JAVAULT, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 72 571,00 € HT, et pour une durée maximale de quatre (4) mois (hors période de préparation) ; Lot n°2 : Gros œuvre avec la société ALM, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 208 610,90 € HT, et pour une durée maximale de sept (7) mois (hors période de préparation) ; Lot n°4 : Voirie réseaux divers (VRD) avec la société EUROVIA CENTRE LOIRE pour son offre variante avec l'ensemble des PSE, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 5 113 825,83€ HT décomposé comme suit : - Offre variante : 4 985 428,00 € HT ;	BC2023-280

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-382-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Pôle	Objet	Numéro de la délibération
	- PSE 1 (Remplacement des dalles gravillonnées par des dalles végétales suivant plan « 4A.1 PSE1 » : 50 974,00 € HT ; - PSE 2 : Remplacement des dalles gravillonnées par des dalles végétales suivant plan « 4A.1 PSE2 » : 40 233,05 € HT ; - PSE 3 : Remplacement des cheminements piétons en stabilisé par des bétons balayés : 5 617,00 € HT ; - PSE 4 : Remplacement des tampons fontes sur l'ensemble du parc : 31 573,78 € HT ; et pour une durée maximale de vingt-deux (20) mois (hors période de préparation) ; Lot n°5 : Éclairage extérieur avec la société LESENS CENTRE VAL DE LOIRE, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 299 267,90 € HT, et pour une durée maximale de vingt-deux (22) mois (hors période de préparation) ; Lot n°6 : Aménagements paysagers et mobilier avec la société PARC ESPACE pour son offre de base avec PSE, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 299 267,90 € HT décomposé comme suit : - Offre de base : 730 754,42 € HT ; - PSE (entretien durant la deuxième année) : 58 277,80 € HT ; et pour une durée maximale de vingt (22) mois (hors période de préparation).	
Ressources	Approbation et autorisation de signature du marché n°2023/52 relatif à l'entretien des systèmes d'assainissement Lot n°1 : Entretien des systèmes d'assainissement du domaine public : curage, pompage et nettoyage avec la SOCIETE DES VIDANGES REUNIES, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 34 983,60 € HT, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires s'agissant des interventions en astreinte et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 5 000,00 € HT, à compter du 22 décembre 2023 (ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date) et jusqu'au 31 décembre 2024 reconductible trois (3) fois pour une période d'un (1) an ; Lot n°2 : Entretien des réseaux en domaine privé : entretien et débouchage des réseaux et canalisations avec la SOCIETE DES VIDANGES REUNIES, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 23 156,50 € HT, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires s'agissant des interventions en astreinte et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 5 000,00 € HT, à compter du 2 mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 reconductible trois (3) fois pour une période d'un (1) an.	BC2023-281

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Ressources	Approbation et autorisation de signature du marché n°2023/61 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec la société SEPUR, sous la forme d'un marché « composite », pour un montant estimatif de 15 962 665,65 € HT (en tenant compte du calendrier prévisionnel de déploiement des différentes tranches sur la totalité de la durée) et conclu selon les coûts mensuels suivants : - montant global et forfaitaire mensuel de la tranche ferme : 206 071,97 € HT ; - montant global et forfaitaire mensuel de la tranche optionnelle n°1 (moins-value pour modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte (pour une baisse de fréquence soit C0,5 sur tout le territoire)) : - 13 215,72 € HT ; - montant global et forfaitaire mensuel de la tranche optionnelle n°2 (moins-value pour modification de la fréquence de collecte des emballages ménagers en porte-à-porte (pour une baisse de fréquence soit C0,5 sur tout le territoire)) : - 3 751,51 € HT ; - montant global et forfaitaire mensuel de la tranche optionnelle n°3 (plus-value pour le déploiement de la tarification incitative) : 2 542,13 € HT ; - montant de la tranche optionnelle n°4 (collecte du verre en point d'apport volontaire) : ▪ montant global et forfaitaire mensuel de la tranche optionnelle n°4 (moins-value au prix 1.4 de la DPGF pour la collecte en porte à porte) : - 24 502,35 € HT ; ▪ montant estimatif (plus-value) de 134 € HT / tonne collectée soit un montant mensuel estimée à 6 730,76 € HT ; - montant global et forfaitaire de la tranche optionnelle n°5 (plus-value pour la collecte des biodéchets en abri bacs et lavage des bacs avec prix alternatifs) : ▪ collecte, lavage et transport des biodéchets de 1 à 72 abri-bacs : forfait mensuel de 6 482,19 €HT ; ▪ collecte, lavage et transport des biodéchets de 73 à 144 abri-bacs : forfait mensuel de 9 723,28 €HT ; ▪ collecte, lavage et transport des biodéchets de 145 à 216 abri-bacs : forfait mensuel de 12 964,38 €HT ; Le marché est également conclu pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de commandes de 50 000,00 € HT ; et pour une durée de sept (7) ans ferme.	**BC2023-282**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Ressources	Approbation et autorisation de signature de l'accord-cadre n°2023/64 relatif à la fourniture de matériels pour le tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux Lot n°1 : Acquisition de composteurs individuels avec la société QUADRIA, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de commandes de 1 950 000 € HT, et pour une durée de quatre (4) ans ferme ; Lot n°3 : Acquisition d'abri bacs pour la collecte des biodéchets avec la société WINBIN, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de commandes de 400 000 € HT, et pour une durée de quatre (4) ans ferme.	**BC2023-283**
Ressources	Approbation et autorisation de signature des marchés n°2023/68 relatifs aux contrats d'assurance de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux Lot n°1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes / Bâtiments administratifs » avec le groupement Cabinet CD ASSUR CONSEIL / Compagnie MMA pour leur offre de base (franchise de 3 000 €) et pour un taux contractuel de 1,153 €HT/ m² soit une prime annuelle estimée à 45 000,00 € TTC pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024 ; Lot n°2 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes / Bâtiments développement économique » avec le groupement Cabinet CD ASSUR CONSEIL / Compagnie MMA pour leur offre de base (franchise de 3 000 €) et pour un taux contractuel de 0,40 €HT/m² soit une prime annuelle estimée à 55 123,18 € TTC pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024 ; Lot n°4 : Assurance « Responsabilité et risques annexes » avec le groupement PNAS / Compagnies AREAS – CFDP - TOKIO MARINE pour leur offre de base avec prestation supplémentaire éventuelle n°2 pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024 et pour les montants suivants : - offre de base : taux contractuel de 0,1003 % appliqué à la masse salariale hors charges sociales patronales soit une prime annuelle estimée à 16 341,58 € TTC ; - prestation supplémentaire éventuelle n°2 : « Responsabilité atteinte à l'environnement » : prime forfaitaire annuelle de 7 312,50 € HT soit 8 050,64 € TTC ; Lot n°5 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » avec le groupement Compagnie SMACL ASSURANCES pour leur offre de base – Formule n°2 avec l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024 et pour les montants suivants : - offre de base – formule n°2 (franchises augmentées à 1000 € pour les véhicules légers, 2000 € pour les poids lourds et 75 € pour les cyclos motorisés) : prime forfaitaire annuelle estimée à 58 875,94 € HT soit 72 301,67 € TTC ; - prestation supplémentaire éventuelle n°1 : Assurance « marchandises transportées » » : prime forfaitaire annuelle de 150 € HT soit 177 € TTC ;	BC2023-284

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

	- prestation supplémentaire éventuelle n°2 : Assurance « auto-mission préposés » : prime forfaitaire annuelle de 1 500 € HT soit 1 847,95 € TTC (sur la base de 30 000 km) ; - prestation supplémentaire éventuelle n°3 : Assurance « auto-mission représentants légaux » : prime forfaitaire annuelle de 1 600,04 € HT soit 1 972,31 € TTC (pour 26 personnes) ; - prestation supplémentaire éventuelle n°4 : Assurance « tous risques engins » : pour un taux contractuel de 1,249 ‰ appliquée à la valeur des matériels assurés soit une prime annuelle estimée à 10 660,50 € TTC pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024 ; Lot n°6 : Assurance « Protection juridique des personnes physiques » avec le groupement ACL COURTAGE / Compagnie CFDP pour son offre de base et pour un taux contractuel de 1,15 €HT par assuré soit une prime annuelle estimée à 787,68 € TTC pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024.	
Ressources	Approbation et autorisation de signature du marché n°2023/69 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable Lot n°1 : Périmètre nord avec la société AQUALIA, sous la forme d'un marché « composite », pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 315 178,00 € HT, pour sa période initiale de dix-huit (18) mois, décomposé comme suit : - Tranche ferme : 268 410,00 € HT, - Tranches optionnelles n°1a à 1k : 46 768,00 € HT, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaire, et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de commande de 675 000,00 € HT, pour la durée initiale soit dix-huit (18) mois, étant précisé que le marché est reconductible deux (2) fois par période de six (6) mois. Lot n°2 : Secteur du bassin du Thymerais avec la société AQUALIA, sous la forme d'un marché « composite », pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 234 907,00 € HT, pour sa période initiale de douze (12) mois, décomposé comme suit : - Tranche ferme : 185 188,00 € HT, - Tranches optionnelles n°1a à 1c : 2 224,00 € HT, - Tranche optionnelle n°2 : 33 831,00 € HT, - Tranches optionnelles n°3a à 3n : 13 664,00 € HT, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaire, et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 700 000,00 € HT, et pour une période de douze (12) mois, reconductible deux (2) fois par période de six (6) mois.	BC2023-285
Ressources	Approbation et autorisation de signature de l'acte modificatif n°2 au marché n°2017/39 relatif à la location et l'entretien de véhicules pour la collecte des déchets conclu avec la société FAUN ENVIRONNEMENT	BC2023-286

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Développement et Aménagement du Territoire	Pépinière d'entreprises de Dreux – approbation et autorisation de signature d'un bail commercial avec la société I&D COSMETICS INNOVATION DEVELOPMENT COSMETICS pour la location de locaux de 68,30 m² situés à la pépinière d'entreprises au 13 rue des Livraindières à Dreux, avec un loyer de 8 637,64 € HT/an, une provision de charges de 3 072 € HT/an et une provision de taxe foncière de 840 € HT/an	**BC2023-287**
Développement et Aménagement du Territoire	Raccordement de la ZAC des Merisiers à Germainville – approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention de financement du raccordement de la ZAC au réseau de distribution publique d'électricité par la SICAE ELY pour une moins-value de 590 192,90 € HT à la convention.	BC2023-288
Développement et Aménagement du Territoire	ZAC des Forts à Cherisy : autorisation de vente d'un terrain du lot 14 d'environ 3 486 m², à la SCI VGC Invest au prix de 45 € HT/m², soit 156 870 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 31 374 € de TVA sur le prix, pour un total de 188 244 € TTC	BC2023-289
Développement et Aménagement du Territoire	Approbation du plan de financement de l'opération « résorption de la friche du Pizay à Tremblay-les-Villages » et demande de subvention au titre du Fonds vert	BC2023-290
Développement et Aménagement du Territoire	Approbation et autorisation de signature de la convention attributive d'une subvention d'un montant 40 000 € pour deux ans au titre du programme Territoire d'Industrie 2023-2027 avec la Préfecture	BC2023-291
Technique	Saint-Sauveur-Marville : acquisition de deux terrains pour la construction d'une station d'épuration au prix de 1 € HT du m², soit 9 131 € HT	BC2023-292
Services à la population	Attribution de subvention et approbation et autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2024 et 2025 conclue avec l'Association sportive et culturelle « ASC MEZIERES » et prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 104 900 € pour l'année 2024 et 106 900 € pour l'année 2025	BC2023-293

***VU** l' article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président et par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 21/12/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 21/12/2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Sébastien LEROUX** **Secrétaire de séance**